

Le Petit Clajussien



ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2020

2020 n°1

Janvier 2020



Les vœux du Maire



Photo: In Memoriam de l'Isère

Mes chers concitoyens.

Quelle joie de vous accueillir à nouveau aujourd'hui dans notre salle des fêtes pour cette cérémonie des vœux. Qu'il est bon de se retrouver tous ensemble pour ce moment de Convivialité. Merci d'être venu si nombreux.

Notre Pays a été confronté en 2018 à la révolte « des gilets jaunes », en 2019 à l'inquiétude des Français sur leur retraite. Le fossé qui s'est creusé entre le gouvernement et le peuple est loin d'être comblé.

Souhaitons, en cette période de vœux, que le dialogue soit constructif entre les Français et leurs représentants nationaux.

A notre niveau, je constate les difficultés à faire entendre les aspirations de notre Commune au sein de cette grande assemblée qu'est la communauté de communes. Composée de 47 communes où notre seule et unique voix a du mal à influencer sur les décisions prises. Je citerai, pour exemple, le transfert des fonds du Syndicat des eaux

à la communauté, bien qu'ils aient été produits par l'effort local (abonnés, Communes de St Just-de-Claix et St Romans), qui aujourd'hui ne permet plus de réaliser les projets que nous avons programmés localement.

La France, comme le reste du monde a connue de multiples aléas climatiques (orages, grêle, vents violents, neige lourde). Notre territoire n'a pas été épargné. Nous nous devons d'être vigilants et d'adapter nos pratiques et notre mode de

vie en étant plus respectueux de la planète (pour exemple le tri sélectif, la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires, et bien d'autres actions ...).

Toutefois, n'oublions pas le monde agricole où l'on vit et qui nous nourrit. Et dont les efforts d'adaptation au quotidien sont permanents.

Le monde rural mérite une reconnaissance de tous.

2019, dernière année de ce mandat aura été bien chargée.

Sommaire :

- Les vœux du Maire
- Le rôle du Maire
- Le mode de scrutin
- Les dates clés
- Pourquoi aller voter ?
- Agenda
- Remerciements

Les vœux du Maire (suite)

La signature du permis de construire de l'étoile du Vercors. Une page se tourne sans que je sois totalement convaincu. Il faudra rester vigilant.

Les travaux de sécurisation de la traversée du village vont prendre fin avec la mise en service des feux tricolores la semaine prochaine.

La rénovation de l'église autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, a été réalisée avec la participation de l'atelier d'insertion « La Providence ».

Nous avons mis en service deux nouveaux locaux à la Maison Médicale.

L'obtention de la deuxième « carotte » du Label « Ecocert » pour notre cantine qui est le témoin de notre attachement au circuit court et aux produits de qualité suscite un regard intéressé de nos voisins sur celle-ci. Toute copie est fortement recommandée.

Le système est facile à mettre en œuvre, encore faut-il que le soutien financier promis, je veux parler des fonds européens « Leader » soit débloqué. Nous attendons nos subventions depuis trois ans, date de la mise en service de l'équipement qui en plus dessert la Commune voisine de Saint Romans.

Un travail énorme sur notre Plan Local d'Urbanisme qui tarde. J'espère une fi-

nalisation très prochaine.

Le recensement de la population qui vient de débiter le 16 janvier dernier pour un mois.

Saint Just-de-Claix : 87 logements de plus qu'en 2015.

2019 : 10 décès, 20 naissances et 8 mariages.

Ce recensement, tant attendu, qui viendra enfin confirmer les propos que je tiens depuis des années. En effet, depuis 2013, date à laquelle la population a recommencé à croître, j'essaie de démontrer que les calculs de l'INSEE ont été faussés par une baisse temporaire entre 2010 et 2013. Les résultats du recensement devraient le confirmer.

Au niveau des écoles, après l'ouverture de deux classes en 2017 et 2018 les effectifs par classe ont continué à croître en 2019.

Effectifs :
2017→144 élèves
2018→159 élèves
2019→164 élèves

Nous avons autant d'enfants scolarisés que les Communes voisines qui comptent plus de 600 à 700 habitants que la nôtre. On peut se poser questions...

La prochaine Municipalité aura beaucoup de travail de restructuration au niveau de ce Pôle Scolaire en 2020. Après une phase de

diagnostic en 2019, l'année 2020 devrait être celle de la conception-réalisation de ce nouveau Pôle Scolaire. Nous comptons beaucoup sur nos partenaires réguliers qui sont l'état avec la DETR, la région avec les contrats ambitions régions (C.A.R), le Département avec le « Plan Ecole », et tous les autres financeurs possibles.

Je me félicite aussi de l'attractivité de notre Agence Postale. Ce choix de maintenir le service public il y a de nombreuses années porte ses fruits.

L'activité économique à St Just-de-Claix, également, se porte bien aussi. Nous avons le plaisir d'accueillir un jeune couple Clara Lyonne et Nicolas Boudart qui viennent de réouvrir le restaurant sur notre commune sous la bannière « BN COOKING ». Ce sont d'ailleurs eux qui nous ont concocté le buffet de ce soir. Nous leur souhaitons la bienvenue et je vous demande de les applaudir.

Du côté des associations, je ne peux que me féliciter de leur dynamisme. Du foot au Taekwondo en passant par la pétanque, la Joie de Vivre et toutes les autres. Je salue leurs résultats encourageants et remercie les dirigeants de leurs efforts. Un clin d'œil à « La Mondée Créative » nouvelle association Clajussienne qui nous a réalisé les photos du repas

Effectifs des écoles du village :

2017→144 élèves
2018→159 élèves
2019→164 élèves

des anciens et qui organise le 2 février prochain un marché de producteurs dans notre village avec un débat sur : « la place du Bio ».

Nous saluons également, l'Association des donneurs de sang du Royans :

« 2020, année de bonnes résolutions. Donner son sang est un acte citoyen et solidaire où la notion de partage prend tout son sens. C'est un moment particulier pendant lequel le donneur va partager son pouvoir de sauver des vies. Osons donner une heure de notre temps pour sauver une vie ».

En cette fin de mandat, je voudrai remercier les membres du Conseil Municipal pour leur aide et leur soutien.

Cela a été difficile et le temps manque souvent pour exercer cette fonction en parallèle des activités familiales et professionnelles. Encore merci.

Merci aussi à l'ensemble du personnel, que ce soit à l'administratif, au service technique, à la cantine, à l'école, à la bibliothèque et à l'agence postale. Toutes et tous œuvrent pour vous sans relâche.

Merci encore aux personnels enseignants, aux directrice et directeur, aux professeurs avec qui le, nous entretenons d'excellentes relations en restant à leur

écoute.

Je veux vous présenter à présent deux personnes qui me côtoie quotidiennement ou qui m'ont côtoyés.

Fabrice REZELMAN, responsable des services techniques depuis l'été dernier et qui dirige le personnel des services techniques, mais aussi assure un soutien au service administratif et aux élus. Bienvenu à toi.

Enfin Martine VITTE, secrétaire générale pendant 18 ans à St-Just-de-Claix après avoir exercé 12 ans dans la Drôme à Eymeux.

Martine, nous avons acté votre départ par un pot de l'amitié entre nous, élus et l'ensemble du personnel, vous avez assister au repas des anciens en décembre dernier pour saluer nos aînés mais je tenais à vous inviter aujourd'hui, devant nos concitoyens, pour vous renouveler mes remerciements pour ces années passées à nos côtés.

Vous avez formé une équipe de qualité dirigée à présent par Estelle GONNARD. Sabine à l'urbanisme et Sophie à l'accueil viennent compléter cette équipe.

Je vais à présent vous remettre la Médaille VERMEILLE du travail pour trente ans au service de la collectivité. Je vous remercie encore.

Et ce bouquet, témoignage de la gratitude de l'équipe municipale.

Il me reste à vous renouveler mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année sans oublier de vous annoncer ma volonté de me représenter en mars prochain.

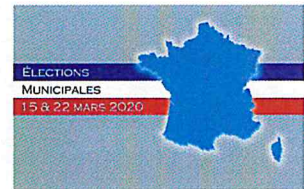
Merci pour votre écoute. Je laisse la parole à Elodie Jacquier Laforge notre députée avant de vous inviter à prendre le pot de l'amitié.

Merci. Bonne année 2020.

Merci aussi à l'ensemble du personnel, que ce soit à l'administratif, au service technique, à la cantine, à l'école, à la bibliothèque et à l'agence postale. Toutes et tous œuvrent pour vous sans relâche.

Quel est le rôle du maire ?





Municipales : le mode de scrutin dans les communes de plus de 1000 habitants

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'alors réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'applique désormais à partir de 1 000 habitants. Le scrutin est **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du Code

électoral). Les listes doivent être **complètes, sans modification de l'ordre de présentation**.

Le dépôt d'une **déclaration de candidature** est exigé pour chaque tour de scrutin. Un candidat ne peut l'être dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste.

Les listes doivent être composées d'**autant de femmes que d'hommes**,

avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes

pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Dans les trois villes les plus peuplées (art. L271 s.), l'élection se fait par secteurs constitués chacun d'un arrondissement à **Paris** et à **Lyon** (l'entrée en vigueur de la métropole de Lyon, le 1er janvier 2015, ne changeant rien sur ce point), et de deux à **Marseille**. On ne peut pas être candidat dans plusieurs secteurs. L'élection des conseillers municipaux et conseillers d'arrondissement se fait en même temps et selon les mêmes règles,

sur la même liste (art. L272-5). C'est donc un dispositif à double étage.

La loi du 17 mai 2013, qui met en place un nouveau mode de désignation des conseillers siégeant dans les organes intercommunaux, n'instaure pas une élection distincte de celle des conseillers municipaux. Au contraire, à la suite de l'adoption d'un amendement proposé par les parlementaires (qui sont aussi des élus locaux ou l'ont été), **la désignation des conseillers intercommunaux se fait dans le cadre des élections municipales**, les premiers des listes élues ayant vocation à siéger au sein des intercommunalités. Ce lien très fort entre les listes municipales et les élus dans les assemblées communau-

taires est une garantie que ces assemblées comprennent exclusivement des élus municipaux.

Ce nouveau mode de désignation, considéré par le législateur comme une étape vers l'élection directe de ces élus, contribue néanmoins à rapprocher les EPCI des collectivités territoriales qui se caractérisent, selon l'article 72 de la Constitution, par l'existence de conseils élus.



Les dates clés ...

Janvier 2020 : publication et affichage dans les mairies du nombre de conseillers municipaux et de conseillers communautaires à élire dans la commune

31 janvier (au plus tard) : publication de l'arrêté relatif aux dates et lieux de dépôt des candidatures

7 février : date limite d'inscription sur les listes électorales

27 février à 18 heures : clôture de la période de dépôt des candidatures

2 mars à 0 heure : ouverture de la campagne électorale officielle

12 mars à 18 heures : date limite de notification au maire par les mandataires des listes de leurs assesseurs, délégués et suppléants dans les bureaux de vote

14 mars à 0 heure : début de l'interdiction de diffusion de tracts et de tout message ayant le caractère de propagande électorale

14 mars à minuit : clôture de la campagne électorale

15 mars : premier tour de scrutin

16 mars à 0 heure : ouverture de la campagne électorale pour le second tour

16 mars : début de la période de dépôt de candidature pour le second tour

17 mars à 18 heures : clôture de la période de dépôt des candidatures

20 mars à 18 heures : clôture du délai de dépôt des réclamations contre les opérations électorales du premier tour

21 mars à 0 heure : début de l'interdiction de diffusion de tracts et de tout message ayant le caractère de propagande électorale

21 mars à minuit : clôture de la campagne électorale

22 mars : second tour de scrutin

27 mars à 18 heures : clôture du délai de dépôt des réclamations contre les opérations électorales

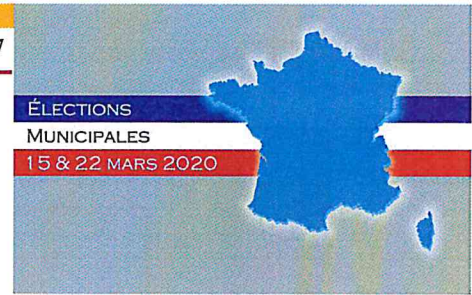
22 mai à 18 heures : date limite de dépôt du comptes de campagne à la CNCCFP pour les candidats dans les communes de plus de 9000 habitants.

Le code général des collectivités territoriales (article L2121-7)(nouvelle fenêtre) prévoit que le **premier conseil municipal** se réunit de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant l'élection. Dans les communes où un seul tour est organisé, le conseil se réunira au plus tôt le 20 mars et au plus tard le 22 mars. Dans les communes où un second tour est nécessaire, le conseil se réunira au plus tôt le 27 mars et au plus tard le 29 mars.

Lors de cette première réunion, le conseil municipal élit le maire et ses adjoints.

Voter le 15 mars ...

Un geste engagé et citoyen pour notre village !



Plus que jamais il devient nécessaire de se mobiliser pour aller voter.

Notre Société est tournée vers l'individualisme, et fait de moins en moins cas de l'Individu.

A l'échelle de notre territoire, nous avons la main pour construire un environnement qui nous convienne, qui nous respecte, et qui reste le garant de nos idées et de leur mises en œuvre.

Nous avons tous un idéal de vie, et c'est à nous de le construire au sein de notre commune, en allant voter, de façon citoyenne, pour partager et débattre afin de le construire ... Ensemble !

La commune reste un territoire relativement étanche aux luttes partisans des grands partis politiques de notre Société, et le nombre de maires sans étiquettes en atteste indubitablement.

C'est un laboratoire d'expériences unique, au sein duquel on peut s'essayer à de nouvelles politiques en faveur de thèmes que l'on a choisis nous-mêmes sans interférences ou manipulations étatiques.

La commune reste un lieu exceptionnel où chacun, par son acte civique et citoyen d'aller voter, à son mot à dire.

La commune est un lieu de vie où tout est à reconstruire aujourd'hui. Nous avons assisté à un départ massif des villageois vers les centres urbains dans les années 70. De nombreux bouleversements économiques ont modifié l'aspect même des campagnes. De nouvelles règles d'agriculture ont fortement impacté le paysage au cours de ces dernières décennies, l'urbanisme lui aussi a transformé petit à petit notre village.

Aujourd'hui nous semblons revenir à des considérations plus respectueuses de notre environnement, et ce, bien au-delà de notre territoire. Les nœudiculteurs ont adopté dernièrement un engagement fort sur l'utilisation raisonnée des traitements des noyeraies. Notre village lui aussi n'utilise plus de désherbants chimiques. Les efforts pour améliorer sans cesse la qualité de notre cantine et l'engagement des équipes municipales successives depuis 25 ans sur ce sujet, sont le reflet de ces transformations qui s'opèrent depuis quelques années.

Nous assistons à deux phénomènes contradictoires, à savoir une augmentation de la population de Saint Just de Claix (création de deux classes coup sur coup en 2018 et 2019) et, à l'inverse, une dévitalisation du centre bourg et la fermeture de plus en plus de petits commerces.

Vous avez sans doute toutes et tous des suggestions, des idées à partager, et à mettre en action pour redynamiser notre cœur de village, ou agir sur tel ou tel sujet qui vous tient à cœur. Pour cela il suffit de vous impliquer à votre convenance personnelle, en fonction de votre temps, dans la gouvernance de la commune. Pour les plus impliqués, n'hésitez pas à rejoindre une liste électorale, pour les autres participez à des débats, des réunions publiques, des rendez-vous citoyens, où se traitent nombre de sujets en rapport avec notre territoire.

Le tissu associatif de Saint Just de Claix est aussi un excellent terrain propice à l'échange et capable d'impacter fortement le paysage communal au regard des nombreuses personnalités qui le composent et qui donnent sans compter de leurs temps à créer du lien social.

A l'inverse des autres élections en France, les élections municipales restent celles où nous pouvons encore agir directement sur notre cadre de vie, et modeler l'avenir que nous voulons pour nos enfants.

La pluralité des opinions est la plus grande chance pour notre village, Tout doit pouvoir être discuté, débattu, afin d'arriver à un consensus de manière à faire grandir les champs des possibles.

Alors le 15 mars prochain, n'oubliez pas d'aller voter !

L'agenda

- **2 février** (salle des fêtes) : Première foire des Producteurs et artisans éco, mini ferme et débat par l'association La Mondée Créative
- **8 février** les Dugomiers (Salle des fêtes)
- **15 février** : Loto du foot (Salle des fêtes)
- **21 février** (MDA) la Boum des jeunes par le Sou des Ecoles
- **29 février** Salle des fêtes théléme (Théâtre) par La joie de Vivre
- **14 mars** (salle des fêtes) Loto du Sou des Ecoles
- **29 mai** fête de l'école

Remerciements :

Dans quelques jours le mandat de l'équipe municipale prendra fin. Nous avons traversé, ensemble, avec vous, de nombreux évènements dont certains nous ont beaucoup affectés, comme l'affaire Lactalis, d'autres nous ont émus telles les commémorations de la fin de la première guerre mondiale, qui ont été un extraordinaire tremplin en ce qui concerne le civisme, la citoyenneté, les rapports multi générationnels et la tolérance qui a cimenté l'ensemble des Clajussiens.

Enfin nous avons aussi été fiers de partager la victoire des cantines rebelles fin 2018, qui récompensait notre investissement depuis de nombreuses années dans le bon, Bio, local et saisonnier.

Et les exemples sont nombreux

Aussi tous les élus vous remercient et espèrent avoir été à la hauteur de la tâche que vous leur avez confiée. Certains se représentent, d'autres feront le choix de vaquer à d'autres occupations, mais nous avons été très fiers d'œuvrer au bien commun de notre beau village et nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe des élus remercie aussi l'ensemble des agents communaux, dans tous les services, car sans leurs dévouements quotidien, rien ne serait possible.